

l'évaluation des risques, réduire les risques associés aux règlements en matière de change et accroître la transparence du marché pour aider les consommateurs, les investisseurs et les organismes de réglementation à mieux reconnaître, gérer et contrôler les risques. De plus, le Groupe de travail du G-10 sur la monnaie électronique a établi un ensemble de grands objectifs et de considérations clés qui aideront à orienter les stratégies nationales devant l'émergence des technologies du paiement électronique.

13. Le Groupe de travail sur la stabilité financière des économies de marché naissantes, dont faisaient partie des représentants de ces pays, a élaboré une stratégie concrète pour aider ces économies à renforcer leurs systèmes financiers, et le Comité de Bâle des règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires a établi un ensemble de « principes de base » qui contribueront considérablement à l'adoption de meilleures normes de prudence à l'échelle mondiale. Nous croyons fermement qu'il faut diffuser les rapports de ces deux organismes, souscrire à leur contenu et favoriser la mise en oeuvre des recommandations qu'ils contiennent.

14. Ces efforts vers la stabilité financière et la prévention des crises financières s'inscrivent dans un processus permanent auquel nous accordons beaucoup d'importance. Nous demandons à nos superviseurs nationaux d'élaborer et de mettre en oeuvre des propositions visant une meilleure coopération internationale en matière de réglementation. Nous invitons les institutions financières internationales et les organismes internationaux de réglementation à remplir leur rôle en aidant les économies naissantes à renforcer leurs systèmes financiers et à resserrer leurs normes de prudence. Nos ministres des Finances consulteront les organismes de contrôle et de réglementation internationaux ainsi que les organisations internationales voulus afin de mettre au point des approches pour les interventions futures, et ils feront état, avant le prochain Sommet, des progrès accomplis à cet égard.

BÂTIR UNE ÉCONOMIE MONDIALE INTÉGRÉE

Les institutions financières internationales dans un monde en évolution

15. La croissance rapide du commerce mondial et des mouvements de capitaux privés exige une adaptation et une réforme constantes des institutions financières internationales (IFI). Nous réaffirmons donc notre appui à l'ambitieux programme de réforme des IFI entrepris après la rencontre de Halifax, car nous demeurons convaincus que la réalisation intégrale de cette réforme renforcera considérablement l'efficacité du système monétaire international. Nous nous engageons à collaborer avec les IFI à cet égard, et à coopérer entre nous et avec les autres intervenants du système monétaire international en vue de fournir à ces institutions les ressources et l'appui multilatéral nécessaires à la réussite de la réforme.

16. Nous apprécions le contrôle qu'exerce le FMI sur le système monétaire international. Nous accordons une importance particulière à l'aide qu'il apporte aux pays qui s'efforcent de développer leur potentiel à long terme en libéralisant le commerce et les investissements. D'ici les prochaines réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI à Hong Kong, nous tenterons de parvenir